



REOUVERTURE
des services périscolaires de la CC CVV
matin, midi, soir et mercredis récréatifs
à compter du jeudi 14 mai 2020
pour les élèves des classes de Grande Section, CP et CM2

L'accueil sera réalisé dans le strict respect des gestes barrières et du protocole sanitaire publié par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse

Travail réalisé en concertation avec les services de l'Etat, les Elus, les membres du CHSCT, les équipes pédagogiques, les délégués des parents d'élèves et les agents des services

Les cinq principes fondamentaux ci-dessous sont la base des protocoles mis en place

- maintien de la distanciation sociale
- application des gestes barrières
- limitation du brassage des élèves
- nettoyage et désinfection des locaux et matériels
- formation, information et communication

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle sera respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, couloirs, préau, restauration scolaire, accueil périscolaires, sanitaires, etc.).

Les déplacements des enfants se feront en file indienne, il n'y aura pas de face à face entre élèves.

Les parents ne pourront plus entrer dans les sites, l'accueil sera assuré devant les établissements

La collectivité assurera un **nettoyage renforcé des locaux** et des sanitaires chaque jour, un agent sur site nettoiera les sanitaires à chaque utilisation et au minimum toutes les 2 heures et un ménage des surfaces contacts sera opéré le temps de midi dans les salles de classes.

L'aération des salles sera systématique et durera au moins 10 minutes avant l'arrivée des élèves, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.

La collectivité veillera à l'approvisionnement permanent des toilettes et points d'eau en papier et savon.

Le lavage des mains – à l'eau et au savon pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux - sera réalisé, à minima :

- à l'arrivée
- avant et après chaque repas
- avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- autant que de besoin après avoir manipulé des objets

- **le soir avant de rentrer chez soi.**

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons.... seront évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.

Les gestes barrières seront expliqués aux enfants.

Chaque site sera doté de thermomètres frontaux.

Les agents de la CC CVV devront prendre leur température avant chaque service.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Ils s'engagent également à laver les mains de leur enfant avant de partir de la maison.

Divers protocoles : port et lavage des masques, désinfection des locaux... ont été mis en place par la CC CVV à destination de ses agents.

ARRIVEE et DEPART des ENFANTS

Les parents ne seront plus admis dans les établissements, les accueils auront lieu à l'extérieur. Il conviendra de se signaler au service périscolaire par appel téléphonique ou en utilisant la sonnerie d'entrée.

Des aménagements ont été opérés par les communes pour :

- identifier les flux d'entrée et de sortie en les dissociant
- maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée et en évitant le croisement de flux piéton par tous moyens possibles (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrières...)
- privilégier l'entrée par plusieurs accès pour diviser le volume du flux (notamment piétons, véhicules et bus)
- assurer une signalétique visible (panneaux, fléchages)
- proscrire l'accès aux locaux à toutes personnes externes à l'école (parents, autres)

TRANSPORTS SCOLAIRES

- **Arrêt de bus**

Les consignes sanitaires sont affichés à tous les abris bus qui seront éventuellement parfois condamnés sur décision du maire afin d'éviter les attroupements dessous.

- **Transport**

Cf : protocole mis en place par la Région Grand Est, entité organisatrice des transports ci-joint

L'accompagnatrice sera positionnée à l'arrière du bus pour éviter la proximité entre elle et le conducteur et pour lui permettre d'avoir une vue sur les enfants pendant le trajet

Les enfants monteront par la porte arrière ou médiane et seront installés selon le principe un seul enfant par banquette avec quinconce en partant du point le plus éloigné de la porte afin d'éviter le croisement des enfants

Les enfants descendront tout à tour en partant des enfants installés au plus proche de la porte. En plus de l'accompagnatrice à l'arrivée à l'école, les enfants seront pris en charge par les agents des services périscolaires et/ou scolaires.

Dans l'hypothèse d'un effectif supérieur à 50% des places du bus, les enfants en surnombre porteraient un masque fourni par la Communauté de Communes.

PERSISCOLAIRE : MATIN et SOIR

Les élèves de GS, CP et CM2, inscrits au service, seront accueillis aux mêmes horaires qu'avant confinement par des animatrices en nombre suffisant et pour lesquelles le port du masque sera obligatoire.

Le règlement du service périscolaire reste inchangé.

Les parents doivent prévenir leur service périscolaire de la présence ou absence de leur enfants par mail 48 heures à l'avance.

Les activités proposées aux enfants seront adaptées (activités interactives avec distance)

Si un jeu est utilisé par un enfant, il ne sera pas redonné à un autre enfant au cours de la même journée et un nettoyage sera réalisé pour pouvoir le réutiliser le lendemain

Les groupes GS, CP et CM2 seront préservés afin d'éviter le brassage des élèves.

Les animatrices viendront chercher les enfants dans les classes 5 minutes avant la fin des cours afin de réduire le nombre d'élèves dans les couloirs à la sortie (demi pensionnaire et externe) et les ramèneront également dans les classes avant le début des classes.

MERCREDIS RECREATIFS

A compter du mercredi 20 mai, les mercredis récréatifs seront à nouveau ouverts pour tous les enfants aux horaires habituels.

Le règlement du service reste inchangé.

Les parents doivent prévenir leur service périscolaire de la présence ou absence de leur enfants par mail 48 heures à l'avance.

Des groupes de 10 enfants maximum seront mis en place.

Les activités proposées aux les enfants seront adaptées (activités interactives avec distance).

PERSISCOLAIRE : MIDI

Le service de cantine aura lieu comme avant le confinement dans les salles de restauration scolaire Le fournisseur des repas reste inchangé (société API sauf Euville : MFR de Commercy)

Plusieurs services pourront être mis en place en fonction des effectifs et de la surface des salles, les groupes GS, CP et CM2 ne seront pas mélangés.

Les repas seront servis à l'assiette

- Si besoin d'intervenir au plus près d'un enfant (blessure) mettre un masque à l'enfant si nécessaire (des masques enfants seront disponibles sur chaque site)

EN CAS de SURVENU d'un ou PLUSIEURS SYMPTOMES chez un ELEVE

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

L'élève ne pourra revenir qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques et la CC CVV.
Des décisions de quatorzaines, de fermeture pourront être prises.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade.